

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 20 septembre 2021 à 18 heures 47.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - CONSTATATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Il a été constaté que l'Avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil, incluant au membre qui n'est pas présent à l'ouverture de la séance, soit monsieur Jean-Guy Morin, conseiller.

193-09-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - CONSTATATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Octroi de contrat pour recherche de raccordement inversé - Route 204, 16e rue Est et 11e rue Est

4.2 - Octroi de contrat pour nettoyage, auscultation et inspection de conduites d'égout

4.3 - Octroi de mandat pour réalisation de plans et devis 2022 - Réfection du 3e rang de Jersey Sud et 1er rang Shenley Nord

- 4.4 - Demande d'aide financière - Travaux de réfection de route 2022 - Programme d'aide à la voirie locale
- 4.5 - Demande d'aide financière - Projet 10 rue Est - Programme d'aide à la voirie locale
- 4.6 - Modification de contrat pour surveillance des travaux - Réfection de ponceaux et routes 2021
- 4.7 - Octroi de contrat pour aménagement de sites pour recherche d'eau potable

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

194-09-2021

4.1 - Octroi de contrat pour recherche de raccordement inversé - Route 204, 16e rue Est et 11e rue Est

ATTENDU QUE la Municipalité a été en appel d'offres sur invitation avec le service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin doit s'assurer de bien connaître l'état des raccordements du réseau;

ATTENDU QUE cette démarche est nécessaire afin de planifier une saine coordination de travaux pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le conseil a été informé;

ATTENDU QUE l'analyse de conformité par M. Olivier Lachance, ing.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la compagnie Véolia ES Canada Services Industriels au montant que 8 347.19\$ (taxes incluses);

QUE ce montant sera financé en partie avec le programme FIMEAU, renouvellement de conduites.

ADOPTÉE

195-09-2021

4.2 - Octroi de contrat pour nettoyage, auscultation et inspection de conduites d'égout

ATTENDU QU'en vue de la réfection prochaine de la route 204, secteur Sud, de la 11e rue Est et de la 16e rue Est, des travaux de nettoyage, d'auscultation et d'inspection télévisée des conduites d'égout;

ATTENDU QUE la Municipalité a été en appel d'offres avec le service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'assurer de bien connaître l'état des conduites d'égout du réseau;

ATTENDU QUE cette démarche est nécessaire afin de planifier une saine coordination des travaux pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le Conseil a été informé du rapport de vérification et des soumissions;

ATTENDU l'analyse de conformité des soumissions par M. Olivier Lachance, ing.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Can-Explore au montant de 22 495.18\$ (taxes incluses);

QUE ce montant sera financé en parti avec le programme FIMEAU, renouvellement de conduites.

ADOPTÉE

196-09-2021

4.3 - Octroi de mandat pour réalisation de plans et devis 2022 - Réfection du 3e rang de Jersey Sud et 1er rang Shenley Nord

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord à réaliser des travaux selon le plan quinquennal;

ATTENDU QUE la MRC de Beauce-Sartigan est en mesure de réaliser les plans et devis pour le dépôt d'ici le 30 septembre 2021;

ATTENDU QUE la MRC de Beauce-Sartigan est en mesure de réaliser la surveillance des travaux conditionnellement à la réception du financement via le programme PAVL 2022;

En conséquence, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC Beauce-Sartigan pour la réalisation des plans et devis pour travaux de réfection prévue en 2022.

ADOPTÉE

197-09-2021

4.4 - Demande d'aide financière - Travaux de réfection de route 2022 - Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Martin a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Martin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M Simon Leclerc, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Roy il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire

réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

198-09-2021

4.5 - Demande d'aide financière - Projet 10 rue Est - Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Martin a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Martin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M Simon Leclerc, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Michel Marcoux il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

199-09-2021

4.6 - Modification de contrat pour surveillance des travaux - Réfection de ponceaux et routes 2021

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le contrat de surveillance des travaux - réfection de ponceaux (158140242)

ATTENDU l'offre de service du 23 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet a évolué et que des travaux supplémentaires sont nécessaires;

ATTENDU QUE les délais de réalisation des travaux sont de 10 semaines au lieu de 5 semaines;

ATTENDU QUE ces dépenses seront financées en partie via le programme PAVL du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le contrat de surveillance des travaux avec Stantec et d'accepter la réalisation des travaux supplémentaires correspondant à 32 500\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

200-09-2021

4.7 - Octroi de contrat pour aménagement de sites pour recherche d'eau potable

ATTENDU le devis et l'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont présenté des offres conformes dans les délais respectifs;

ATTENDU QUE le Conseil est informé de la préparation et l'aménagement de la prospection d'eau potable;

ATTENDU les résultats de soumission suivants:

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)	
	Taux horaire	Taux à la tonne
Jean-Yves Maheux et fils inc.	85,00 \$	6,00 \$
Excavation Rolland Blais	115,00 \$	7,65 \$

ATTENDU QUE les soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de préparation et d'aménagement de sites de prospection à Jean-Yves Maheux et fils, au taux horaire de 85.00\$ (plus taxes) et à 6.00\$ (plus taxes) la tonne pour les matériaux.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

201-09-2021

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Milisa Pépin , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 19 hrs 22

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier